

# FAITS SAILLANTS

MUNICIPALITÉ DE BERRY



# 2022





# Les conteneurs seront de retour!

***Cette année encore des conteneurs seront mis à la disposition des citoyens au bureau municipal et dans la cour de l'Église à St-Gérard.***

***De plus, un conteneur pour le métal sera disponible au bureau municipal.***

Nous vous rappelons que le *bois*, le *bardeau d'asphalte*, le *matériel électronique* et informatique ne sont pas acceptés et nous ne prendrons aucun pneu Sous peine d'amende.

## **ÇA VA OÙ ?**

⇒ BOTTIN VERT :

<http://bottinvert.mrcabitibi.qc.ca/>

⇒ ÇA VA OÙ :

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/appmobile-cavaou>

**17 juin au 27 juin 2022**

# La gestion intégrée de l'eau

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) a été mise sur pied par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques selon la **Politique nationale de l'eau** établie en 2002 par le gouvernement du Québec. Par la suite, en 2005, 33 bassins ont été mis en place en fonction de leurs problèmes de qualité, de quantité ou de conflit d'utilisation de l'eau. Il y a maintenant **40 zones de gestion intégrée de l'eau couvrant 75 % du territoire québécois**.

Ce principe de gestion tient compte des enjeux locaux et régionaux de son **approche est environnementale**, au niveau des écosystèmes et des bassins versants. Elle permet de comprendre et d'expliquer les problèmes liés aux enjeux de l'eau ainsi que trouver des solutions permettant le **développement durable**. Cette forme de gestion permet de cibler des priorités d'actions selon les différents impacts de la consommation de l'eau sur le milieu aquatique.



L'OBVAJ là-dedans?

La gestion intégrée, c'est aussi de l'eau pour ses utilisateurs et gérée par ces derniers. L'organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie conscientise les acteurs de l'eau aux droits et responsabilités liés aux usages de la ressource hydrique. Il favorise l'utilisation responsable de notre ressource en expliquant les grands principes de gouvernance de l'eau. Il encourage la gestion participative de l'eau en insistant sur l'importance de l'implication de tous aux différents niveaux de gestion ainsi que dans l'aménagement intégré du territoire.

Comment s'y prend l'OBVAJ?

1. Rédige un **Plan directeur de l'eau**, qui permet de refléter les enjeux de la ressource sur le territoire et qui représente la vision des acteurs locaux sur la ressource;
2. Effectue la promotion et la mise en œuvre du **Plan directeur de l'eau** auprès des acteurs de la zone de gestion;
3. Acquiert des **connaissances** sur la ressource de manière continue;
4. Favorise la **concertation** entre les acteurs locaux et la société civile;
5. **Informe, sensibilise, consulte** et **mobilise** les citoyens et les acteurs de l'eau de manière continue;
6. **Encadre le développement de projets** reliés à la réalisation des objectifs de l'organisme et de la concrétisation d'actions découlant du Plan directeur de l'eau et d'en **assurer le suivi**.



Pour toutes informations supplémentaires, veuillez contacter l'OBVAJ  
Tél. : 519-824-4049  
Courriel : [informations@obvaj.org](mailto:informations@obvaj.org)  
Site internet : [www.obvaj.org](http://www.obvaj.org)  
Facebook : <https://www.facebook.com/eauOBVAJ/>

Pourquoi une gestion intégrée de l'eau?

- Encourager une gestion qui prend en compte les caractéristiques naturelles d'un bassin versant;
- Cumuler les activités humaines qui y sont présentes;
- Chercher à maintenir un équilibre entre la protection de l'environnement et les activités humaines;
- Mobiliser et impliquer les utilisateurs du bassin versant en coordonnant les différents paliers de gestion pour la durabilité de la ressource;
- Arrimer les règles substantielles afin de s'assurer d'une cohérence dans la gestion de l'eau;
- Poser des actions rentables et durables.

Qu'est-ce que le plan directeur de l'eau (PDE)?

Un outil de planification essentiel à la gestion intégrée par bassin versant, sa rédaction est le mandat principal d'un organisme de bassin versant. Il permet une vision globale des enjeux liés à l'eau dans les limites hydrographiques du territoire. La rédaction du PDE concerne la collecte de données, la consultation publique et la concertation des acteurs locaux du territoire.

PDE de l'OBVAJ : <http://obvaj.org/plan-directeur-de-l'eau/section-du-plan-directeur-de-l'eau/>



Source : <http://www.cars.qc.ca/index.php?r=36>

# FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021

Chères citoyennes, chers citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 7 juin 2022, je vous présente les faits saillants du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, tel que préparé par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA.



Le présent rapport sera distribué dans tous les foyers par média poste et il sera sur le site Internet de la Municipalité de Berry.

Les revenus de fonctionnement aux états financiers incluant la forêt totalisent 3 779 256 \$ et les charges pour l'ensemble des services municipaux incluant la forêt s'élèvent à 2 798 993 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, autres frais) les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 80 033 \$ et un excédent aux revenus reportés pour la forêt à 900 230 \$.

De plus, l'excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2021 se chiffre à 942 917 \$, et un excédent de fonctionnement affecté de 20 000 \$ (aide spéciale COVID).

Rappelons que l'ensemble des projets réalisés a représenté un investissement de 358 324 \$ et que la municipalité a obtenu 178 521 \$ en subvention.

Au 31 décembre 2021, l'endettement total net à long terme pour l'ensemble de la Municipalité atteignait 0 \$ excluant la quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes (MRC) se chiffrant à 51 685 \$ pour la plateforme de compostage.

## **Résumé du rapport financier 2021**

Revenus de fonctionnement	3 779 256 \$
Charges (dépenses)	2 798 933 \$
Activité d'investissement	358 324 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice financier	80 033 \$
Excédent aux revenus reportés pour la forêt	900 230 \$

# FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021

Selon les états financiers déposés et vérifiés, le rapport financier 2021 démontre que la Municipalité est en bonne situation financière grâce au suivi serré du budget et de l'efficacité des différentes décisions menant à une saine gestion des actifs municipaux.



## Rapport du vérificateur

Les états financiers de la Municipalité de Berry ont été vérifiés par la firme Daniel Tétreault CPA inc. Le rapport du vérificateur ne contient aucune réserve et indique que les états financiers non consolidés produits donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Berry au 31 décembre 2021.

## Le traitement des élus

La loi prévoit que le rapport des faits saillants doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation des dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité.

Par souci de transparence, voici la rémunération annuelle des membres du conseil pour l'année 2021.

### TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX 2021

	Maire	Conseillers
Rémunération annuelle de base	7 511.76 \$	2 503.92 \$
Allocation de dépenses	3 755.88 \$	1 251.96 \$

En conclusion, la Municipalité de Berry bénéficie d'une bonne situation financière due à un suivi serré des dépenses face aux revenus. Alors, pour l'année en cours, le principal défi sera d'assurer la continuité des services à sa population à travers une augmentation des coûts reliés à l'inflation et la pénurie de main-d'œuvre actuelle.

J'en profite, au nom de l'ensemble des membres du conseil municipal, pour souligner le travail et les efforts de la direction et des employés municipaux ainsi que l'apport des bénévoles qui contribue au bien-être de leur collectivité tout au long de l'année.

Cordialement,

Jules Grondin  
Maire de Berry



## *Demande de préparation de permis et procuration*

Numéro de permis : \_\_\_\_\_

Numéro de lot : \_\_\_\_\_

Numéro de matricule : \_\_\_\_\_

Mesure frontale : \_\_\_\_\_

Superficie : \_\_\_\_\_

Zonage : \_\_\_\_\_

### Croquis (localisation des travaux)

Date de la demande : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Date du début des travaux : \_\_\_\_\_

Date prévue fin des travaux : \_\_\_\_\_

Valeur estimée des travaux : \_\_\_\_\_

\*Si vous changez la fenestration, modifier l'aspect architectural, réparer une toiture, indiquer l'emplacement des réparations et le(s) bâtiment(s) concerné au croquis.


Description des travaux : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nouvelle construction et/ou agrandissement : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

.....

### Procuration

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_ demeurant actuellement au \_\_\_\_\_

Autorise \_\_\_\_\_ demeurant actuellement au \_\_\_\_\_

À me représenter pour la transaction suivante : \_\_\_\_\_

Signature du demandeur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

# H2O<sub>2</sub>

le festival

présenté par



AGNICO EAGLE

DU 14 AU 17  
JUILLET 2022

## SCÈNE LOTO-QUÉBEC

*Agora Naturelle d'Amos*

Soirée présentée par

PROMUTUEL

### JEUDI 14 JUILLET

À partir de 19H  
LAURENCE DOIRE  
QW4RTZ  
YELO MOLO  
VALAIRE

Soirée présentée par

AMOS



### VENDREDI 15 JUILLET

À partir de 20H  
GUILLAUME LAROCHE  
ROUGE POMPIER  
SIMPLE PLAN

Soirée présentée par



### SAMEDI 16 JUILLET

À partir de 20H  
ELLIOT P  
PAUL DARAÏCHE  
& SES INVITÉES  
IRVIN BLAIS

**H2OLEFESTIVAL.CA**

POUR PLUS D'INFORMATIONS!



### BILLETS

LAISSÉZ-PASSER LOUFTO  
55\$ EN PRÉVENTE

75\$ À PARTIR DU 15 JUIN

BILLETS DE SOIRÉE : 30\$  
40\$ À LA PORTE

15<sup>e</sup>  
édition

### PLUSIEURS ACTIVITÉS GRATUITES

OFFERTES SUR NOS  
DIFFÉRENTS SITES DE JOUR

### COURSE L'EXPRESS H2O DESJARDINS

DIMANCHE 17 JUILLET



Partenaire  
d'activités

Créateur de  
souvenirs

**PRENEZ NOTE QUE  
LE BUREAU MUNICIPAL  
SERA FERMÉ LES  
VENDREDIS DU  
17 JUIN AU 2 SEPTEMBRE  
INCLUSIVEMENT  
BON ÉTÉ À TOUS**

**LUNDI**

**8:30 À 16:00**

**MARDI**

**8:30 À 16:00**

**MERCREDI**

**8:30 À 16:00**

**JEUDI**

**8:30 À 16:00**

**HORAIRE DU**

**CENTRE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES**



**DU 1<sup>ER</sup> MAI AU 15 SEPTEMBRE**

**PRINTEMPS / ÉTÉ**

<b>DIMANCHE</b> .....	<b>FERMÉ</b>
<b>LUNDI</b> .....	<b>8 H À 17 H</b>
<b>MARDI</b> .....	<b>8 H À 17 H</b>
<b>MERCREDI</b> .....	<b>8 H À 17 H</b>
<b>JEUDI</b> .....	<b>8 H À 20 H</b>
<b>VENDREDI</b> .....	<b>8 H À 17 H</b>
<b>SAMEDI</b> .....	<b>8 H À 16 H</b>

**DU 16 SEPTEMBRE AU 30 AVRIL**

**AUTOMNE / HIVER**

<b>DIMANCHE</b> .....	<b>FERMÉ</b>
<b>LUNDI</b> .....	<b>8 H À 17 H</b>
<b>MARDI</b> .....	<b>8 H À 17 H</b>
<b>MERCREDI</b> .....	<b>8 H À 17 H</b>
<b>JEUDI</b> .....	<b>8 H À 17 H</b>
<b>VENDREDI</b> .....	<b>8 H À 17 H</b>
<b>SAMEDI</b> .....	<b>8 H À 16 H</b>